

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 09 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 09 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **LUNDI 09 DÉCEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 03 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, M. RYS Didier, Mme CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme PLANQUELLE Rachel a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DONDAINE Pascal.
Mme CROWYN Véronique a donné procuration à Mme CHRETIEN Stéphanie.
M. DUBUISSON Frédéric a donné procuration à M. RYS Didier.

Secrétaire de séance : M. OBOEUF Gérard

Fin de la séance : 21h00

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : CONVENTION POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS NATIONAL DE MUSIQUE POUR HARMONIES LE 1ER JUIN 2025 À AIRE-SUR-LA-LYS - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2024-12-N° 7

La Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts de France propose d'organiser un Concours National de Musique pour Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares et Ensembles vocaux à AIRE-SUR-LA-LYS les 31 mai et 1^{er} Juin 2025.

Ce festival concours, placé sous l'égide et le contrôle de la Confédération Musicale de France et soumis à sa réglementation, se présentera en trois parties distinctes :

- Un concert inaugural, le samedi soir ;
- Un concours de musique pour Harmonies, Fanfares, Batteries-Fanfares et Ensembles vocaux réservé aux sociétés de musique « Amateur » fédérées ou non, le dimanche matin ;
- Des Aubades « debout » avec la participation obligatoire des sociétés après leur concours puis le dimanche après-midi dans le cadre d'un rassemblement commun avant la proclamation des résultats et des prix.

En soutenant l'organisation d'un tel évènement, ouvert au public, la Ville d'AIRE-SUR-LA-LYS permettra la valorisation et le développement d'une pratique musicale collective, en partenariat avec les écoles de musique, tout en proposant un spectacle musical gratuit à ses habitants notamment avec les Aubades proposées sur différents sites communaux.

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 27 novembre 2024 :

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur François LERMYTTE - Maire-Adjoint ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - D'AGRÉER les termes de la convention avec la Fédération Régionale des Sociétés Musicales Hauts de France relative à l'organisation d'un concours National d'Harmonies, Batteries-Fanfares, Fanfares et Ensembles Vocaux à AIRE-SUR-LA-LYS les 31 mai et 1^{er} juin 2025 ;

ETANT PRÉCISÉ QUE :

La participation financière de la Commune est fixée à 500 € par Société musicale participante dans la limite d'une contribution de 5 000 € ;

Les repas du samedi soir des Présidents de jury, membres de la fédération et des Officiels (environ 30 personnes) seront pris en charge par la Commune ;

ARTICLE 2 - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces et actes (dont avenant(s)) afférents à ce projet.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX



MAIRIE D'AYE SUR LA LYS
Aire
Lys
PAS DE CALAIS